



Silence étourdissant

Une occasion manquée. La vidéo-choc tournée dans le petit abattoir de Vigan dans le Gard a suscité peu de réactions chez les responsables agricoles. Les rédactions des journaux auraient dû être assaillies de communiqués dénonçant les maltraitances infligées aux animaux de boucherie. Il n'en est rien. **Les condamnations se comptent sur les doigts d'une main.**

Ne discutons pas des méthodes employées par l'association de défense animale pour se procurer les images. **Des images qui ont heurté l'opinion publique, mais aussi les éleveurs. Des éleveurs qui supportent très mal que leurs animaux soient maltraités à l'abattoir.** De nombreux témoignages consignés dans des études relatives au bien-être animal montrent en effet leur forte préoccupation pour le bien-être animal jusqu'à la mise à mort. Depuis 1979, la France est signataire de la Convention européenne sur la protection des animaux d'abattage. À cet égard, les directives communautaires s'imposent à notre pays. Le principe qui préside dans les textes européens est d'épargner toute souffrance évitable, d'où l'interdiction de l'abattage des animaux conscients. Précurseurs en matière de bien-être animal, le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Lettonie, mais aussi la Pologne, ont déjà interdit tout abattage sans étourdissement. La Commission européenne a par contre dénoncé « *les dérives observées en France et en Belgique* ».

Rien ne justifie de se soustraire à cette réglementation. Pour l'animal d'abord, pour l'avenir de l'élevage ensuite. Les associations anti-viande n'ont pas besoin de telles occasions pour imprimer leurs idées. Depuis le pic de 94 kg de viande par Français en 1998, la consommation ne cesse de reculer. Elle était de 86 kg par habitant en 2014. Soit l'équivalent de

1,5 million de vaches ou de 5 millions de charcutiers en moins.

Les associations n'ont pas besoin de telles occasions.